

Déchets alimentaires : Point sur les sacs compostables

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi* interdit de distribuer des sacs plastiques à usage unique. Afin de se mettre en conformité le Pays Voironnais a remplacé les anciens sacs plastiques par des sacs compostables. Le point sur les questions les plus fréquentes...

**(loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015)*

Changer l'ancienne poubelle de cuisine, une nécessité ?

L'ancien bioseau ne disposait pas de la ventilation nécessaire au bon fonctionnement des sacs compostables. Ils ont besoin d'un environnement sec et aéré pour ralentir le processus de compostage. Il est donc impératif d'utiliser un bioseau ajouré.

Où stocker mon nouveau bioseau ajouré ?

La cuisine est le lieu idéal ! Disposez-le, par exemple, sur le plan de travail ou sur le sol.

Il ne faut pas le stocker à l'intérieur d'un meuble, à proximité d'un appareil dégageant de la chaleur en période estivale, à l'extérieur, sur un balcon, dans une cabane... L'humidité et la chaleur accélèrent le processus de décomposition.

Doubler le sac, une "fausse bonne idée" ?

Le nouveau sac compostable peut présenter un aspect fragile. Par précaution, on peut avoir tendance à le doubler. Ne le faites surtout pas ! L'absence de circulation d'air contribue à la décomposition prématurée des sacs. Utilisez un seul sac ! L'astuce est de ne pas le remplir au maximum. Changez-le fréquemment, 2 fois par semaine si nécessaire.

Astuce +

Lors de fortes chaleurs, ajouter exceptionnellement au fond de votre bioseau ou du sac des matières sèches compostables : mouchoir en papier, essuie-tout, papier journal, boîte d'œufs en carton... Ainsi, les jus seront absorbés et vous pourrez réduire les éventuelles nuisances. N'oubliez pas de bien fermer le couvercle de votre poubelle !

Ce système est-il plus coûteux ?

Le coût du nouveau matériel (bioseaux et sacs) est quasiment identique à l'ancien.

Les anciens sacs verts (non recyclables) devaient être séparés des déchets alimentaires pour permettre la fabrication du compost. Cette extraction de matières plastiques représentait une charge financière et un coût d'incinération de 16000 € par an qui n'est plus nécessaire avec les sacs compostables. C'est donc un gain économique mais aussi environnemental.

Vous n'avez pas de bioseau ajouré ?

Direction le Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie (à côté de la déchèterie) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Où se procurer les sacs compostables ?

Ils sont disponibles en Mairie (sauf Voiron), au Quartz ou au Centre Technique de Coublevie.

Vous pouvez également utiliser les sacs compostables remis au rayon fruits et légumes des magsains, sur les marchés, ... Ils sont parfaitement adaptés.

Rappel :

Les sacs verts et les sacs compostables sont interdits dans la poubelle ordinaire. (déchets non recyclables).

Les sacs verts peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2018 pour le tri des déchets alimentaires ou déposer dans votre Mairie.

L'ancien bioseau peut être conservé pour un autre usage ou être rapporté au Centre Technique du Pays Voironnais.

Les aliments varient en fonction des saisons et il est souvent plus facile de tenter l'aventure du compostable, une fois l'été passé. Ne vous découragez pas !

Plus d'informations sur : www.paysvoironnais.com rubrique déchets.